

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, MARTINEZ Christine, GALLATO Nathalie et Mrs Cyril COTONAT, Jean-Michel ESQUERRA, PERES André

Absents excusés : Mme CAUSSADE Carole et Mr GEVAERT Jean-Marie

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

1) Point projet cœur de village

Monsieur le Maire informe le conseil que le Toit Familial est en attente pour le commencement des travaux de documents justificatifs afin d'instruire leur dossier de prêt.

La pépinière « Emballoger 32 » a informé Mr le Maire de leur prochaine intervention afin de remplacer l'arbre accidenté.

2) Projet MAM

Les dossiers de demande de subvention pour le projet MAM et le chauffage ont été déposés par le SIVOM Miélan Marciac.

Une réunion est programmée le 30 janvier avec le SIVOM pour la planification des travaux 2017.

3) Distributeur de pain

Plusieurs réponses concernant l'enquête auprès des habitants ont été déposées à la mairie. Un point sera fait après le 31 janvier.

4) Maison des associations

Une réunion est prévue le 21 janvier avec les différentes associations, à l'ordre du jour : établir un règlement d'utilisation de la salle et de l'outil informatique ainsi qu'un planning d'utilisation de la salle.

Une suggestion est faite d'attribuer le local de la cantine à l'association de la chasse avec la rédaction d'une convention d'occupation du local.

5) Compétence urbanisme

Suite à un changement de lois, il est décidé de garder la compétence urbanisme.

6) devis bornage

Mr le Maire présente au conseil un devis de bornage de la partie sud de la parcelle du lotissement.

7) Comptes rendus des commissions

Commission voirie :

Des travaux de curage ont été réalisés :

- Impasse de Baouquet
- Chemin de Bronqua
- Chemin d'Espalanque
- Chemin de Castillan
- Chemin du Lista

Le SIVOM a également aplani entre les arbres devant la salle des fêtes.

Commission bâtiment

- Un point est fait concernant l'aménagement du local préau
- Des récupérateurs d'eau vont être installés autour des bâtiments communaux
- Un devis est demandé afin de remplacer les dalles de la salle des fêtes

Commission communication

- Un livret d'accueil des nouveaux habitants est en cours de réalisation

Commission vie du village

Mmes Martinez et Gallato continuent de recueillir des témoignages sur le passé de la commune de Ladevèze Rivière. Tous ces souvenirs seront regroupés et seront ensuite diffusés à l'ensemble des habitants du village afin de conserver la mémoire de notre commune rurale et la transmettre aux générations futures.

8) Réparation chaudière mairie

Mr le Maire nous fait part du montant de la facture concernant la réparation de la chaudière de la mairie soit 272 €. Suite au problème rencontré avec l'ancien prestataire chargé de l'entretien il est décidé de confier à l'avenir l'entretien à l'entreprise Chauff'Confort.

9) Solution de désherbage

Suite à la loi interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires notamment sur les voies communales et espaces publics, une réflexion est en cours.

10) Choix des plantations aménagement talus salle des fêtes, cimetière

Suite aux propositions du lycée Adriana, les plantations à l'aire des poubelles et entrée cimetière St Laurent et bordures devant la salle des fêtes sont étudiées.

11) Compte rendu réunion Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le 17 janvier la CLECT s'est réunie et a proposé les attributions de compensation 2017 qui prennent en compte le transfert de compétence PLUi, la révision de la compétence fourrière animale et la révision de la compétence Gers Développement. Le montant 2016 était de 1610.96 €. Pour 2017 les attributions de compensation pour notre commune sera de 1359.92 €.

11) Compteur Linky

Mr le Maire nous fait part du refus d'autres communes à installer les compteurs Linky notamment sur les bâtiments publics.

QUESTIONS DIVERSES :

- A compter du 1^{er} mars 2017 les cartes d'identité seront établies uniquement dans les mairies disposant du matériel biométrique à savoir les communes qui délivrent déjà actuellement les passeports. Aussi à compter de cette date il sera possible de les faire à Plaisance (sur rendez-vous le lundi et mercredi) ou d'autres communes comme Mirande, Vic, Tarbes.....
- Mr le Maire nous informe du dernier recensement de la population : 220 habitants + 7 population à part (dont étudiants) soit une population totale de 227 habitants
- Mr le Maire nous informe des attributions du conseil départemental :
 - Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement : 4988.18€
 - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 3830.28€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H05.

Ont signé le registre tous les membres présents.